

## Procès-verbal de la séance ordinaire du

### Conseil Intercommunal AISGE

**Mardi 28 septembre 2021 à 20h00**

**À Trélex, salle polyvalente**

**De 20h00 à 20h50**

#### 1. TABLE DES MATIERES

1. Assermentation .....	1
2. Appel.....	1
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 28.04.2021.....	1
4. Communications du bureau.....	2
5. Communications du CODIR. ....	2
6. Préavis n°13/2021 – relatif au Budget 2022 AISGE-Ecoles.....	4
7. Préavis n°14/2021 - relatif Budget 2022 AISGE-Accueil de jour. ....	5
8. Préavis n°15/2021 - relatif aux dépenses extrabudgétaires pour la législature 2021-2026. ....	5
9. Préavis n°16/2021 - relatif aux autorisations générales de plaider pour la législature 2021-2026. ....	6
10. Préavis n°17/2021 - relatif à une demande de crédit de CHF 22'500.00 TTC destiné à des projections démographiques pré et scolaires et analyse des besoins en infrastructures 2025-2040. ....	6
11. Election du/de le/la Secrétaire suppléant/e.....	7
12. Proposition individuelle et divers.....	7

**Procès-verbal de la séance ordinaire du  
Conseil Intercommunal AISGE  
Mardi 28 septembre 2021 à 20h00  
À Trélex, salle polyvalente  
De 20h00 à 20h50**

La **Présidente**, M<sup>me</sup> **Céline HELLER-BERGER** souhaite une cordiale bienvenue à tous les membres présents pour son premier Conseil Intercommunal AISGE de la législature en tant que Présidente et remercie la commune de Trélex pour son accueil. Elle propose de ne pas utiliser de micro, si tout le monde l'entend bien jusque dans le fond de la salle. Elle indique les restrictions apportées par le Canton, soit le port du masque obligatoire, les conseillers peuvent l'enlever pour prendre la parole.

**1. ASSERMENTATION**

M<sup>me</sup> **Céline HELLER-BERGER** nous donne lecture de la promesse légale. M<sup>me</sup> **Anne-Lise BALLY** de la Commune de Givrins, M. **Laurent MATHEZ** de la Commune St-Cergue, M. **David VOGEL** de la Commune de Trélex, M<sup>me</sup> **Noémie DUNANT** pour la Commune de Genolier sont assermentés et deviennent membres du Conseil Intercommunal AISGE.

**2. APPEL**

La **secrétaire** procède à l'appel nominal :

10 membres du CODIR sont présents
19 membres du CI sont présents, sur 20 convoqués, 1 excusé

*Le quorum est atteint, la séance est ouverte.*

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28.04.2021.**

M<sup>me</sup> **Céline HELLER-BERGER** demande s'il y a des commentaires ou des remarques sur ce procès-verbal. Aucune.

<b>VOTATION :</b>	<b>*14 OUI</b>	<b>0 NON</b>	<b>4 Abstentions</b>
<b>Décision :</b>	Le <b>procès-verbal</b> est adopté à la majorité.		

\*la **Présidente** ne prend pas part au vote à main levée





#### 4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

La **Présidente** se présente : habitante de Trélex depuis 43 ans, elle a été 25 ans enseignante, comme maîtresse de couture, elle a fait 14 ans de médiation scolaire et depuis 7 ans co-gérante d'un magasin de vélo.

La **Présidente** souhaite une bonne entente et une bonne communication entre le CODIR et les membres pour toute cette législature, ceci ne posera pas de problème puisque qu'elle était à l'école avec M. **Scott ADAMS** (président du CODIR).

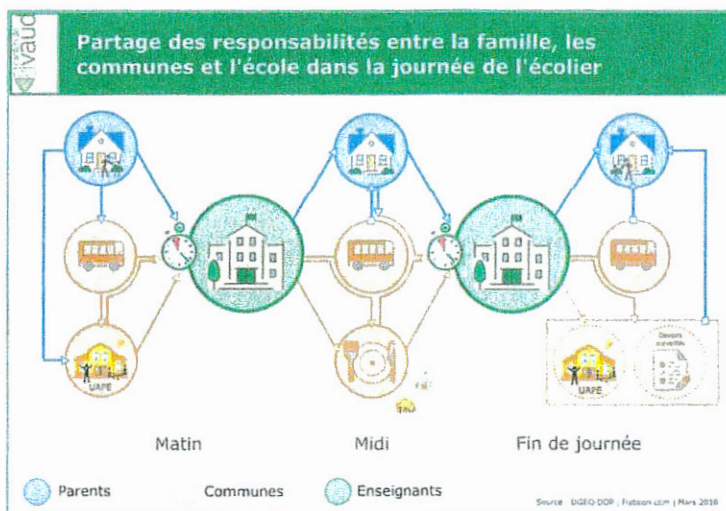
Pour les communications, elle demande aux membres d'utiliser uniquement l'adresse du CI, [conseil-intercommunal@aisge.ch](mailto:conseil-intercommunal@aisge.ch).

Pour prendre la parole, elle souhaite que les conseillers se lèvent et déclinent leur nom avec les formules usuelles, comme dans un Conseil Communal.

#### 5. COMMUNICATIONS DU CODIR.

Communications de M. **Scott ADAMS**, il présente l' AISGE : bref historique en 2008 adoption des statuts de l' AISGE par les conseillers des cinq communes. 1<sup>er</sup> mars 2009 naissance officielle de l' AISGE.

L' AISGE, selon les statuts, a pour but de pourvoir aux besoins de la scolarité obligatoire à la charge des communes pour les degrés enfantin, primaire et secondaire, des enfants domiciliés sur le territoire des communes associées, conformément aux dispositions légales en matière, notamment de la loi scolaire du 12 juin 1984 (LS) et son règlement d'application du 25 juin 1997 (RLS). Il s'agit en particulier de la mise à disposition et de la gestion des locaux et installation scolaires nécessaires à l'enseignement, ainsi que les transports scolaire, les devoirs surveillés, les cantines scolaire, ainsi qu'en option l'accueil de jour.



Ecoles : St-Cergue J.J Rousseau (4 classes), Collège du Vallon (7), Arzier-Le Muids CCS (11), Givrins les Grands Records (4), Genolier Le Montant (2), l'Oujon (12), Le Cordex (15) appartiennent à l' AISGE, Trélex la Farandole (6) et les Marmouzets (3).

## 5 communes, 1200 élèves, 5 sites, 9 bâtiments scolaires et 65 classes.

- Structure :

### Nurserie-Garderie



Les Petits Ecureuils

St-Cergue

22 places  
36 enfants



Graines de Marmots

Trélex

29 places  
49 enfants



Le Relais du Haut

Arzier-Le Muids

20 places



Le Relais du Bas

Arzier-Le Muids

24 places

60 enfants

### UAPE (Unité d'accueil pour écoliers)



UAPE Graines de Marmots

Trélex

84 places  
124 enfants



UAPE La Cour des Copons

Givrins

48 places  
64 enfants



UAPE Le Relais des Mômes

Arzier-Le Muids

72 places  
110 enfants



UAPE Les Petits Ecureuils

St-Cergue

84 places  
101 enfants

NUGA	UAPE	TOTAL
95 places / jour	288 places /jours	<b>383 places/jour</b>

145 enf./sem

400 enf/sem.

**545 enf.**

M. **Nicolas Ray** nous donne des nouvelles sur le Centre de Jeunes de Genolier, ouvert depuis la rentrée scolaire de cette année 2021. Le Préavis accepté en février par le CI était audacieux pour être mis en place en août, mais c'est une réussite. Il remercie M. **Gérald GIRARDET** pour tout le travail effectué.

Il y a également eu une réorganisation des cantines à Genolier, afin de diminuer l'afflux de jeunes durant les repas, avec trois services à midi, il y a sur place un spécialiste professionnel qui aide pour la bonne tenue des repas.

Le Conseil Intercommunal avait autorisé l'engagement une TSP (travailleuse sociale de proximité), qui a commencé début septembre, elle est payée 10% par chacune des communes et 10% pour la zone de Genolier en supplément. Elle se promène sur le territoire des cinq Communes et est surtout présente en 2<sup>ème</sup> partie de semaine et le week-end pour rencontrer les jeunes, pour lier des contacts.





Le Centre de Jeune a eu un article élogieux dans le journal de la Côte, dont on peut être fier ! L'accès à ce Centre de Jeune est libre, pas d'inscriptions, contrairement au UAPE et est ouvert les après-midi, pendant la pause de midi et jusqu'à 18h30. Une fois membres, les jeunes viennent quand ils le souhaitent. Deux accompagnants pour adolescents, spécialisés, sont présents sur place.

Après un mois d'ouverture 120 enfants sont membres, 1 enfant sur 5 de Genolier, ce Centre était nécessaire ! Le but pour le CODIR est de stabiliser pour le moment l'utilité et de voir par la suite si cet engouement persiste. L'utilité de ce Centre, auquel le CODIR n'avait pas pensé, est, par exemple, après la sortie de l'école et avant l'entraînement et entre les matchs de foot du FC-Begnins, les jeunes au lieu de rentrer chez eux viennent faire les devoirs et profiter d'un moment.

Il remercie les membres du Conseil Intercommunal pour sa clairvoyance de l'époque pour avoir approuvé ce préavis.

M. **Paul MENARD** explique que l'AISGE doit faire des prêts, un prêt de 4 millions sera contracter, avec un taux d'intérêt négatif, dès la fin de semaine.

## 6. PRÉAVIS N°13/2021 – RELATIF AU BUDGET 2022 AISGE-ECOLES

M<sup>me</sup> **la Présidente** donne la parole à M. **Paul MENARD**, pour la présentation de ce préavis. Il explique que le budget a deux éléments importants : l'administration et les bâtiments scolaires. Les grandes lignes :

- Présentation de tableau permettant de différencier les coûts de l'encadrement des élèves du primaire et du secondaire
- Amortissement du mobilier et matériel acquis en 2021
- Centre de jeunes
- Contrat pour l'entretien des bâtiments avec les concierges et à l'avenir nous différencierons des déprédations faites dans les bâtiments par les jeunes à hauteur de 75'000 CHF, qui n'est pas de l'entretien.
- L'AISGE paye dorénavant les vacances du CODIR.
- Les salaires sont définis avec la base de salarium sur le site d'admin.ch

Le travail est toujours en flux tendu pour le budget. Le CODIR attend des informations des Communes qui arrivent en septembre. Le préavis du budget 2022 est présenté le 15 septembre à la CoGeFin, le 16 la commission envoie des questions et le CODIR répond le 20 pour le conseil du 28 septembre. Les délais sont courts pour la rédaction des rapports. Ces délais ne risquent pas de s'améliorer et sont comme ceci depuis 2014.

- Une clé de répartition (article 29-Statuts AISGE) est établie en fonction du nombre d'élèves et du nombre de personnes vivant sur la Commune, la répartition des coûts communs se fait pour les cinq communes.
- L'augmentation de coût pour les services requis pour l'accompagnement dans les transports des enfants a augmenté.

Lecture du rapport de la commission gestion et finances, par M. **Gabriel GALIBOURG** la commission recommande d'approuver n°13/2021. Il amène en complément d'information, car

avec le manque de temps pour l'analyse des documents, ils ont eu des compléments d'informations par M. **Paul MENARD**, pour les postes de bibliothécaires et documentalistes les chiffres s'équilibrent par une subvention du Canton de 114'000 CHF, ce montant ne sera pas reporté pour les communes.

M<sup>me</sup> **Céline HELLER-BERGER** explique qu'en début de législature, il est aussi difficile de comprendre comment la structure AISGE fonctionne et les délais sont toujours serrés, les échéances connues sont planifiées. Elle rappelle que légalement, noté dans le règlement du CI, les rapports doivent parvenir sept jours avant la séance du CI, néanmoins il existe une tolérance pour rapporter le soir même du conseil.

La **Présidente** ouvre la discussion. Aucune. Nous passons au vote.

<b>VOTATION :</b>	<b>13 OUI</b>	<b>3 NON</b>	<b>2 Abstentions</b>
<b>Décision :</b>	Le <b>préavis 13/2021</b> est accepté à la majorité.		

#### 7. PRÉAVIS N°14/2021 - RELATIF BUDGET 2022 AISGE-ACCUEIL DE JOUR.

M<sup>me</sup> **la Présidente** donne la parole à M. **Cédric MARZER** pour la présentation de ce préavis. Il a pris ce poste de responsable des finances de l'accueil de jour cet été. Il est accompagné de M<sup>me</sup> **Nathalie MAYER** pour la présentation de ce budget et pour répondre à d'éventuelles questions.

Les recettes sont basées sur des prévisions qui sont transmises par le réseau d'accueil des Toblerones, globalement la fréquentation augmente. L'augmentation des charges, notamment pour les salaires des éducateurs, les fréquentations des élèves évoluent, par structure, mais aussi par jour de la semaine, donc le seuil du nombre d'élèves est calculé par éducateur de manière optimal. Le Budget pour l'Accueil de Jour est globalement positif, à l'exception des prévisions pour les Graines de Marmots qui a une perte de prévue.

Lecture du rapport de la commission gestion et finances, par M<sup>me</sup> **Nina DARRICAU**, la commission recommande d'approuver ce préavis n°14/2021.

La **Présidente** ouvre la discussion. Aucune question. Nous passons au vote.

<b>VOTATION :</b>	<b>19 OUI</b>	<b>0 NON</b>	<b>0 Abstention</b>
<b>Décision :</b>	Le <b>préavis 14/2021</b> est accepté à l'unanimité.		

#### 8. PRÉAVIS N°15/2021 - RELATIF AUX DÉPENSES EXTRABUDGÉTAIRES POUR LA LÉGISLATURE 2021-2026.

M<sup>me</sup> **la Présidente** donne la parole à M. **Paul MENARD** pour la présentation de ce préavis. Ces dépenses extrabudgétaires seront présentées à la CoGeFin, le moment venu.





Lecture du rapport de la commission de gestion et finances, par M<sup>me</sup> **Nina DARRICAU**, la commission recommande d'approuver le préavis n°15/2021.

La **Présidente** ouvre la discussion. Aucune question. Nous passons au vote.

<b>VOTATION :</b>	<b>16 OUI</b>	<b>0 NON</b>	<b>2 Abstentions</b>
<b>Décision :</b>	Le <b>préavis 15/2021</b> est accepté à l'unanimité.		

#### **9. PRÉAVIS N°16/2021 - RELATIF AUX AUTORISATIONS GÉNÉRALES DE PLAIDER POUR LA LÉGISLATURE 2021-2026.**

M<sup>me</sup> **la Présidente** donne la parole à M. **Scott ADAMS** pour la présentation de ce préavis. Il est nécessaire en début de législature et récurrent pour chaque commune. Il serait éventuellement utilisé pour la malfaçon d'une entreprise ou la nécessité de demander l'intervention d'un avocat.

Lecture du rapport de la commission gestion et finances, par M. **Gabriel GALIBOURG**, la commission recommande d'approuver le préavis n°16/2021.

La **Présidente** ouvre la discussion. Aucune question. Nous passons au vote.

<b>VOTATION :</b>	<b>18 OUI</b>	<b>0 NON</b>	<b>0 Abstention</b>
<b>Décision :</b>	Le <b>préavis 16/2021</b> est accepté à l'unanimité.		

#### **10. PRÉAVIS N°17/2021 - RELATIF À UNE DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 22'500.00 TTC DESTINÉ À DES PROJECTIONS DÉMOGRAPHIQUES PRÉ ET SCOLAIRES ET ANALYSE DES BESOINS EN INFRASTRUCTURES 2025-2040.**

M<sup>me</sup> **la Présidente** donne la parole à M. **Scott ADAMS** pour la présentation de ce préavis. Il faut connaître l'évolution et les zones à bâtir où et comment construire, pour ceci il nous faut une analyse démographique. Il est difficile de prévoir la démographie et la fréquentation des enfants. L'entreprise Microgis arrive à modéliser la fréquentation des élèves, elle est capable de faire cette analyse en deux mois. D'autres associations scolaires ont également demandé cette étude et ont été ravies des résultats.

Lecture du rapport de la commission gestion et finances, par M<sup>me</sup> **Evelyne VOGEL**, la commission recommande d'approuver le préavis n°17/2021.

La **Présidente** ouvre la discussion.

M. **Sébastien PIGUET** explique que cette étude porte sur les infrastructures et les bâtiments scolaires et est-ce qu'il ne faudrait pas demander également d'insérer l'étude des transports

scolaires AISGE dans cette étude ? M. **Scott ADAMS** répond que l'entreprise analyse les circuits d'un point A d'un village à un point B dans un autre. La démographie va certainement nous démontrer que le NtSCM est plein pour certains horaires, mais nous sommes contraints par ces horaires, ainsi les horaires scolaires sont calqués sur les horaires du train, donc les discussions avec le NtSCM sont possibles. Un exemple pour la commune de St-Cergue qui a ajouté une rame sur les sorties de midi.

Pour l'instant l'étude va débiter sans les transports et selon les résultats, nous verrons s'il faudra ajouter une demande de crédit supplémentaire pour insérer cette étude.

M. **David VOGEL** demande si le Canton ne fait pas de planification de la fréquentation des établissements scolaires ? Eventuellement leur revendre notre étude, pour qu'il ait des chiffres correctes (Rires). M. **Scott ADAMS** répond que nous sommes responsables des bâtiments scolaires et rien n'est fourni par le Canton.

Nous passons au vote.

<b>VOTATION :</b>	<b>18 OUI</b>	<b>0 NON</b>	<b>0 Abstention</b>
<b>Décision :</b>	Le préavis 17/2021 est accepté à l'unanimité.		

#### 11. ELECTION DU/DE LE/LA SECRÉTAIRE SUPPLÉANT/E

La **Présidente** demande un/une candidat/e. Aucun candidat.

Si le cas ou M<sup>me</sup> **Valérie ZEENDER** ne serait pas présente pour son poste de secrétaire du Conseil Intercommunal il nous faudra nommer quelqu'un en séance pour la prise du procès-verbal.

#### 12. PROPOSITION INDIVIDUELLE ET DIVERS

La **Présidente** ouvre la discussion pour l'Assemblée, elle ajoute qu'il faut passer signer une demande d'autorisation pour recevoir les documents par email. Il a été remis les statuts, le règlement du Conseil Intercommunal, ainsi que la présentation de M. **Scott ADAMS**, ce soir aux membres du conseil.

M. **David VOGEL** revient sur le stress induit pour le travail de la commission de gestion et finances. Le CODIR doit attendre les chiffres des communes pour faire le budget et également le nombre d'élèves. Ensuite les communes attendent d'avoir les chiffres de l'AISGE pour faire leur budget. Les délais sont donc courts. Il craint que tant que le budget est accepté à l'unanimité c'est ok, mais le jour où il faudra du temps supplémentaire pour l'approbation ou pas du Conseil Intercommunal, ceci deviendra compliqué. Il pense qu'il serait envisageable de donner un budget provisoire pour laisser du temps supplémentaire pour le travail des commissions. Le budget par définition est faux car il va être modifié. M. **Scott ADAMS** explique que ceci n'est pas possible. En juin-juillet les discussions commencent avec les dicastères pour le budget, les analyses pour les ouvertures de classes, l'accueil de jour, avec un enfant supplémentaire, il faut peut-être ajouter un accompagnant et donc des frais supplémentaires, avec tous ces chiffres la



rédaction et la validation du préavis a été prête pour début septembre. Il est impossible de faire un projet de budget, les chiffres doivent être précis. Il pense que ceci créerait plus de travail de faire un projet que de faire le budget complètement fini. Les chiffres doivent être transmis au 30 septembre selon la LC.

M. **Sébastien PIGUET** pense que quelques jours supplémentaires auraient été bénéfique pour le travail de la commission. M<sup>me</sup> **Louise SCHWEIZER** rejoint l'avis des membres de l'Assemblée, une fois le budget adopté par le CODIR il devrait tout de suite être transmis à la commission pour étude, dans ce cas précis le 2 septembre 2021 (au lieu du 9 septembre). Elle appuiera cette demande auprès du CODIR AISGE.

M. **André DARMON** demande sur le préavis de l'autorisation de plaider, la limitation de 20'000 CHF pourrait être utilisée pour les différents du collège du Bix. M. **Nicolas RAY** répond que non, la Commune d'Arzier-Le Muids prend en charge complètement les frais de procédure, en tant que maître d'œuvre et donc pas pour des frais concernant l'AISGE.

M. **Martin SCHLAEPFER** rapporte une question qu'il a soumise à M. **Scott ADAMS**, est-ce que les coûts par élèves pourraient être présentés par une vision globale avec un plan stratégique pour l'année prochaine ? Lui-même faisant partie de la commission de gestion et finances, les membres se soucient de ces chiffres, qu'ils soient adaptés et si nécessaire corrigés. M. **Scott ADAMS** en a pris bonne note.

M<sup>me</sup> **Myriam BEDAT** demande s'il est possible de transmettre les noms et adresse email des membres du Conseil Intercommunal, la **Secrétaire** prend note de cette demande.

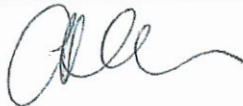
M. **Sébastien PIGUET** demande des explications sur l'audit de la législature précédente ? M. **Scott ADAMS** explique qu'il y a eu un crédit extrabudgétaire demandé de 81'000 CHF pour l'audit. Une première phase a été effectuée avec l'entreprise ShakeSwiss, les membres du CODIR n'étaient pas satisfaits de la manière dont cet audit avait été mené et ils ont arrêté le processus. Le rapport est incomplet, le CODIR se concerta pour voir s'il continue avec cette base ou s'il recommence tout depuis le début. Ce point est à l'ordre du jour de la prochaine séance de CODIR.

La **Présidente** annonce le prochain Conseil Intercommunal qui sera le 13 avril 2022, le lieu est à définir.

La **Présidente** clôt la séance. Fin de la séance à 21h50.

#### Pour le bureau du Conseil Intercommunal

M<sup>me</sup> **Céline HELLER-BERGER** (Présidente)



M<sup>me</sup> **Valérie ZEENDER** (Secrétaire)

